

Communiqué de Presse

Le DPC - Développement Professionnel Continu - est exsangue!

Le Bureau du Conseil de surveillance* réuni ce jour en Conseil de Gestion de l'OGDPC constate que l'ensemble des professionnels de santé ne pourra répondre à l'obligation imposée par la loi HPST d'effectuer annuellement leur DPC pour des raisons purement budgétaires.

Vouloir à juste titre pérenniser un système de santé de qualité, améliorer le parcours de santé du patient, rend inacceptable la volonté de brader la formation des professionnels de santé et plus particulièrement celle des libéraux, d'autant plus que des marges de manœuvre existent en raison de la sous exécution de l'ONDAM de ville depuis plusieurs années consécutives.

Les économies imposées par le gouvernement à notre système de santé, même si celles-ci peuvent sembler légitimes, ne doivent pas commencer par saborder la formation des professionnels de santé.

Le Bureau du Conseil de Surveillance* alerte les patients et leurs associations sur le caractère irresponsable d'une telle décision pouvant porter préjudice à la santé de nos concitoyens.

Le Bureau du Conseil de Surveillance du DPC demande instamment au gouvernement et au Ministère des Affaires Sociales de prendre leurs responsabilités et de donner sans délais les moyens financiers nécessaires pour maintenir une formation continue de qualité aux professionnels de santé de notre pays.

** les représentants des professionnels de santé du Bureau du conseil de surveillance*

Dr Gérald GALLIOT
Président du Conseil de Surveillance du DPC
Contact: 06.03.45.02.63

Dominique ROULAND
Vice-Présidente du Conseil de
Surveillance du DPC